

Contact

Le bulletin des Résidents de
Pays de Meaux Habitat



le mot du Président

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En 2018, je souhaite avant tout poursuivre le travail déjà engagé par l'Office.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) est un projet essentiel pour Pays de Meaux Habitat et plus largement, pour la ville de Meaux.

La ville de Meaux est l'une des premières villes de France à s'être engagée dans le Programme de Renovation Urbaine. Plus de 10 ans après, le quartier de Dunant a complètement changé et celui de Beauval poursuit sa rénovation.

En décembre 2017, les équipes de la ville de Meaux et de Pays de Meaux Habitat ont présenté leur projet devant l'Agence Nationale de Renovation Urbaine (ANRU) et les services de l'Etat pour obtenir le soutien nécessaire à la poursuite du renouvellement urbain. La signature de la convention annuelle ANRU devrait intervenir avant l'été 2018.

Cette année, la modernisation de l'organisation engagée à Pays de Meaux Habitat va s'accroître sans perdre de vue notre objectif principal : produire un service de qualité pour les locataires de l'Office.

L'Office est doté d'une équipe professionnelle et compétente. Elle est impliquée dans ses missions au service des locataires et de ses partenaires. J'ai toujours suivi les évolutions de Pays de Meaux Habitat mais aussi toutes les difficultés qui ont pu être rencontrées. L'arrivée d'un nouveau Directeur Général va nous permettre de renforcer le suivi de l'ensemble des dossiers de Pays de Meaux Habitat.

Agir au service des locataires est notre première motivation. Il faut connaître les résidents et leurs attentes pour gérer et entretenir des logements convenablement.

Je souhaite accentuer la proximité existante entre les équipes de Pays de Meaux Habitat et les locataires.

La ville de Meaux et la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux offrent une opportunité rare à l'Office : travailler ensemble pour améliorer le cadre de vie des locataires. La rénovation urbaine des quartiers en est la preuve vivante : sans ce travail commun entre l'Office et la ville Meaux le résultat aurait été différent. L'Office est toujours invité lorsque les acteurs de la ville se réunissent. Ensemble ils regardent dans la même direction au bénéfice des habitants.

Dans ce numéro, j'ai également voulu vous tenir informés de l'adoption de l'article 126 de la Loi Finances 2018 engagée par le gouvernement.*

Cette mesure se traduit par une baisse de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) de 50 à 60 euros par mois et par bénéficiaire. Les Organismes HLM, dont Pays de Meaux Habitat, doivent compenser cette baisse par une diminution équivalente des loyers. Si en tant que locataires vous ne gagnez rien et ne perdez rien financièrement, cette diminution entraînera 10% de ressources annuelles en moins pour l'Office. J'ai demandé aux équipes de l'office de travailler à limiter l'impact de cette décision qui nous est imposée. Elles revoient leurs méthodes de travail afin de gagner en efficacité et cherchent de nouvelles solutions de financement et d'organisation. Pays de Meaux Habitat a d'ores et déjà envisagé d'optimiser ses ressources avec l'objectif de vous fournir des services équivalents avec moins de moyens.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Jean-François COPÉ
Président de Pays de Meaux Habitat

Changement de Directeur Général à Pays de Meaux Habitat

Après deux années d'activité intense pour relever les challenges fixés à Pays de Meaux Habitat par son Président et son Conseil d'Administration, Paul Gibert, Directeur Général, a souhaité rejoindre un autre Office Public de l'Habitat le 21 décembre 2017. Pays de Meaux Habitat salue son engagement à la tête de l'Office et le remercie pour la réussite de ses actions.

Le 22 janvier 2018, sur proposition de Jean-François Copé, Président de Pays de Meaux Habitat, le Conseil d'Administration a nommé Édouard Pasquelin en qualité de Directeur Général de l'Office. Édouard Pasquelin a pris ses fonctions le 1^{er} février 2018. Le lundi 29 janvier 2018 s'est déroulée la cérémonie des vœux de Pays de Meaux Habitat destinée aux salariés. À cette occasion, Jean-François Copé, Président de Pays de Meaux Habitat a communiqué aux équipes les différents projets pour cette nouvelle année et celles à venir.

*L'article 52 du Projet de Loi Finances (PLF 2018) étant voté, il devient l'article 126 de la Loi Finances 2018.



"aménageons ensemble un avenir à taille humaine"

Baisse des Aides Personnalisées au Logement (APL), tous concernés !

La baisse des APL, vous en avez certainement entendu parler, mais quelles sont les décisions prises par le gouvernement à l'issue des négociations ? Pays de Meaux Habitat vous informe sur les diverses modifications qu'entraîne l'adoption de l'article 126 de la Loi Finances 2018.*

L'article 52 de la loi finance, c'est quoi ?

Pendant plusieurs mois, les organismes HLM, les associations de locataires et les acteurs du bâtiment se sont mobilisés contre l'article 52 du PLF 2018*. Annoncé en septembre 2017, cet article de loi devrait permettre à l'Etat d'économiser 1,5 milliard d'euros par an. Cette économie se traduit par une diminution des APL de 50 à 60 euros par mois, en moyenne, et par bénéficiaire. En contrepartie, il est exigé que les organismes HLM compensent cette diminution par une baisse équivalente des loyers appelée RLS (Réduction de Loyer de Solidarité). C'est une perte brutale de ressources pour les organismes HLM. En effet, les APL facilitent l'accès au logement des personnes les plus modestes et elles sont directement versées aux bailleurs qui déduisent le montant de l'aide perçue du loyer.



Le résultat des mobilisations

Les différentes négociations entre le monde HLM et le gouvernement ont permis la révision de l'article 52 du PLF 2018* permettant d'alléger les impacts financiers de cette mesure. La baisse des APL et la compensation de la part des organismes HLM seront échelonnées sur trois ans : 800 millions d'euros en 2018, 800 millions d'euros en 2019 pour atteindre l'objectif de 1,5 milliard d'euros en 2020. Cet allègement devrait permettre de laisser le temps aux bailleurs sociaux de s'organiser progressivement. D'autre part, afin d'accompagner les organismes HLM dans cette réforme, des mesures de compensation financière et de soutien à l'investissement seront consenties : maintien du taux du livret A à son taux actuel pendant deux ans, allongement de la maturité de certains prêts du fonds d'épargne à la Caisse des Dépôts et de Consignations, relèvement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à 10%, augmentation des budgets aux projets de rénovation urbaine... Un dispositif de péréquation financière devrait également s'opérer entre les organismes, ceux qui comptent peu de locataires bénéficiaires de l'APL aideront ceux qui en comptabilisent beaucoup.

Quelles conséquences pour les locataires ?

Cette diminution n'aura pas d'impact financier pour les locataires bénéficiaires de l'APL. Néanmoins certaines missions de l'Office seront fragilisées. Pays de Meaux Habitat a prévu de réorganiser ses activités afin de limiter ces effets sur les locataires.



*L'article 52 du Projet de Loi Finances (PLF 2018) étant voté, il devient l'article 126 de la Loi Finances 2018.

Comment payer son loyer ?

Plusieurs moyens de paiement sont à votre disposition pour payer votre loyer. L'Office dispose de cinq modalités de règlement pour faciliter votre quotidien : le prélèvement automatique, le paiement par carte bancaire sur notre site internet, le chèque, le virement et le mandat compte (service payant de la Poste).

Découvrez deux moyens de paiement pratiques :

Le prélèvement automatique

C'est le mode de paiement à privilégier car il est le plus simple et le plus pratique.

Le principe :

Chaque mois, le montant de l'échéance de votre loyer est prélevé sur votre compte bancaire ou postal.

Comment faire :

Rendez-vous dans votre agence de proximité de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ou au siège de l'Office de 9h00 à 12h30, muni d'un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne. Choisissez la date de votre prélèvement, le 5 ou le 10 du mois. Sur place, le signataire du compte bancaire signera un mandat de prélèvement SEPA. Chaque mois, votre loyer sera prélevé sur le compte bancaire et à la date que vous aurez désignés.

Les avantages :

Inutile d'y penser tous les mois
Aucun risque de retard
Souple : vous pouvez à tout moment décider de l'arrêter

Par carte bancaire sur notre site internet

Le principe :

Vous payez avec votre carte bancaire sur notre site internet

Comment faire :

Rendez-vous sur www.pays-de-meaux-habitat.fr, rubrique Espace Locataires avec à portée de main vos numéros de contrat, de module (présents sur vos avis d'échéance) et votre carte bancaire. Cliquez sur payer votre loyer et suivez les instructions.

Les avantages :

Paiement sécurisé
Service accessible partout 7j/7 et 24h/24

Nouveauté : Le prélèvement de votre loyer a été rejeté ? Régularisez celui-ci par le paiement en ligne sur notre site internet www.pays-de-meaux-habitat.fr rubrique Espace Locataires.

Raymonde Jobelin, administrateur de Pays de Meaux Habitat nous a quittés.



C'est avec une profonde tristesse que l'Office a appris le décès de Raymonde Jobelin survenu le vendredi 29 décembre 2017.

Membre du conseil d'administration de Pays de Meaux Habitat depuis de nombreuses années, elle était également Présidente du Conseil de Concertation Locative et siégeait dans différentes commissions de l'Office.

Raymonde Jobelin était une femme de caractère dotée d'un engagement sincère et courageux. Elle aimait beaucoup la ville de Meaux et l'Office de Pays de Meaux Habitat.

Le samedi 13 janvier 2018, sa famille a organisé un hommage en sa mémoire à la salle Jacques Rapin de Meaux.

Le Maire de Meaux et de nombreuses personnalités locales étaient présentes afin de saluer son engagement au sein de différentes structures Meldois.

Retour sur l'opération Noël Solidaire

L'après-midi du mercredi 20 décembre 2017, les quatre centres sociaux municipaux de la ville de Meaux et Pays de Meaux Habitat ont organisé leur premier Noël Solidaire à la nouvelle salle des fêtes Le Colisée.

Cet évènement, destiné aux usagers des centres sociaux municipaux et aux enfants des locataires de Pays de Meaux Habitat, permet aux habitants de tous les quartiers de partager un

moment de convivialité. Un après-midi festif où différents ateliers ludiques ont été proposés aux enfants : stand de maquillage, sculpteurs sur ballons, structures gonflables....avec bien

évidemment la présence du Père-Noël. Les équipes de Pays de Meaux Habitat et celles des centres sociaux municipaux ont offert un sachet de friandises aux enfants.



© Pays de Meaux Habitat



© Pays de Meaux Habitat



© Pays de Meaux Habitat



© Pays de Meaux Habitat

Contact

Numéro 24 (janv/fev/mars 2018)

Le Bulletin trimestriel des Résidents de Pays de Meaux Habitat est édité par
Pays de Meaux Habitat / Service communication - Bld des Cosmonautes 77100 Meaux
Directeur de la Publication : Jean-François Copé - Rédaction : Claire Girault
Conception/Mise en page : Agence P/COM/PRESSE (77 Meaux)
Photos : DR© - Imprimé à 5500 exemplaires par Graphic 77 (77 Meaux)
Dépot légal : à parution